

# PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

## RÉSUMÉ

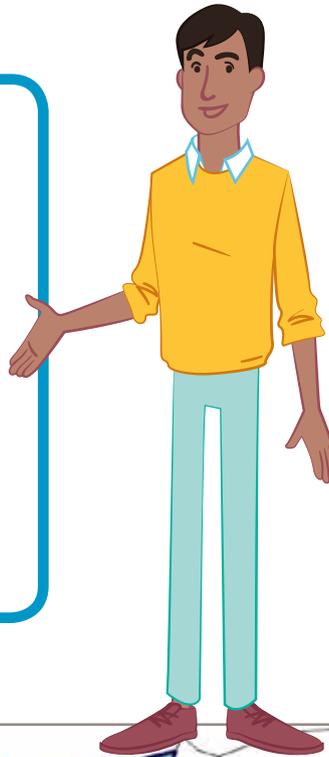
Territoire à Risques Importants (TRI) d'inondation du Bassin d'Arcachon



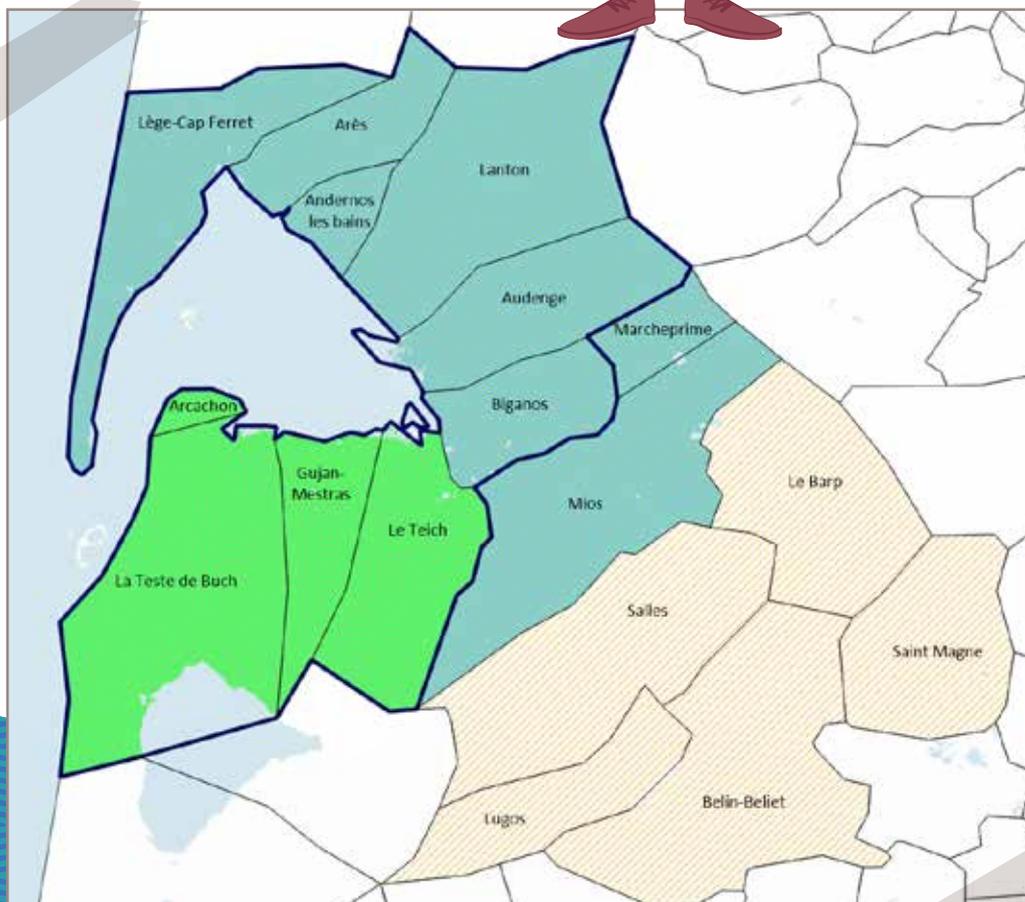
## PÉRIMÈTRE DU PROJET

Le périmètre du projet de PAPI d'intention, calqué sur celui de la SLGRI, est le même que celui du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), sa structure porteuse (voir carte ci-dessous). Il englobe les 10 communes riveraines de la lagune :

- Arcachon, la Teste de Buch, Gujan-Mestras et le Teich qui constituent la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS),
- Biganos, Audenge, Lanton, Andernos-les-Bains, Arès et Lège-Cap Ferret qui représentent une part importante de Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN).



- SIBA / TRI / SLGRI / PAPI
- COBAN
- COBAS
- ▨ SYBARVAL





## DESCRIPTION DU PORTEUR DE PROJET

Dans la continuité de la SIGRI, le SIBA est porteur de ce projet de PAPI d'intention en collaboration avec la DDTM de la Gironde. Syndicat mixte à la carte, il est notamment administré par un Conseil Syndical composés d'élus représentant les 10 communes de son territoire.

Depuis sa création en 1964, le SIBA a toujours orienté ses actions autour de la préservation de la qualité de l'eau. Son expertise s'étend dans des domaines variés tels que l'assainissement des eaux usées (sa compétence de base), la gestion des eaux pluviales urbaines, les travaux maritimes, l'hygiène et la santé publique, la promotion touristique, l'animation de réseaux de surveillance du milieu (REPAR, REMPAR) et la GEMAPI.

Missionné par les 10 communes riveraines pour effectuer le suivi technique de l'élaboration du PPRSM, le SIBA a acquis une expérience dans le domaine de la prévention des inondations, lui permettant d'aider au quotidien les services urbanismes des communes dans la prise en compte de ce risque. Par ailleurs compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis 2018, le SIBA mets en œuvre ces missions de manière transversale sur son territoire :

- Avec une vision d'ensemble en lien avec ses autres domaines de compétences, dont la gestion des eaux pluviales notamment ;
- Via une collaboration et un partage des tâches avec les communes, le SIAEBVELG et le PNRLG.





## HISTOIRE DU PROJET

Le Bassin d'Arcachon est désigné « Territoire à Risque Important d'inondation » par arrêté préfectoral du 11 janvier 2013. L'obtention de ce statut constitue le point de départ d'une démarche politique visant à améliorer la résilience du territoire face à cet aléa qui a toujours fait partie de la vie des habitants du Bassin d'Arcachon (de 7 à 10 inondations par siècle dont 3 à 4 évènements majeurs) ces dernières années.

C'est dans la continuité de cette démarche que les élus du Bassin d'Arcachon ont engagé le SIBA dans l'élaboration d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) qui a été approuvée par arrêté préfectoral le 5 avril 2018. Le PAPI d'intention du Bassin d'Arcachon est la déclinaison de la SLGRI sous forme d'actions concrètes ; il traduit un besoin de connaissance concernant l'aléa et les enjeux afin de mieux comprendre le risque et de mieux s'y préparer, mais aussi une volonté de développer la culture de ce risque auprès des habitants pour mieux les protéger.

## DESCRIPTION DES ALÉAS INONDATION

Le Bassin d'Arcachon est une lagune semi-fermée ouverte sur le Golfe de Gascogne par l'intermédiaire d'un ensemble de chenaux étroits (les « passes »). Il est le réceptacle final des eaux douces issues d'un réseau hydrographique peu dense dont le principal contributeur est la Leyre (plus de 80% des apports en eau douce). Globalement, le bassin versant du Bassin d'Arcachon présente une faible pente topographique et se caractérise par un sol sableux permettant la circulation d'une nappe phréatique sub-affleurante dont le niveau varie notamment avec la pluviométrie.

La submersion marine peut prendre trois formes sur le Bassin d'Arcachon : le franchissement du rivage par paquets de mer (lien avec les caractéristiques des vagues), par débordement (hausse du niveau de la mer

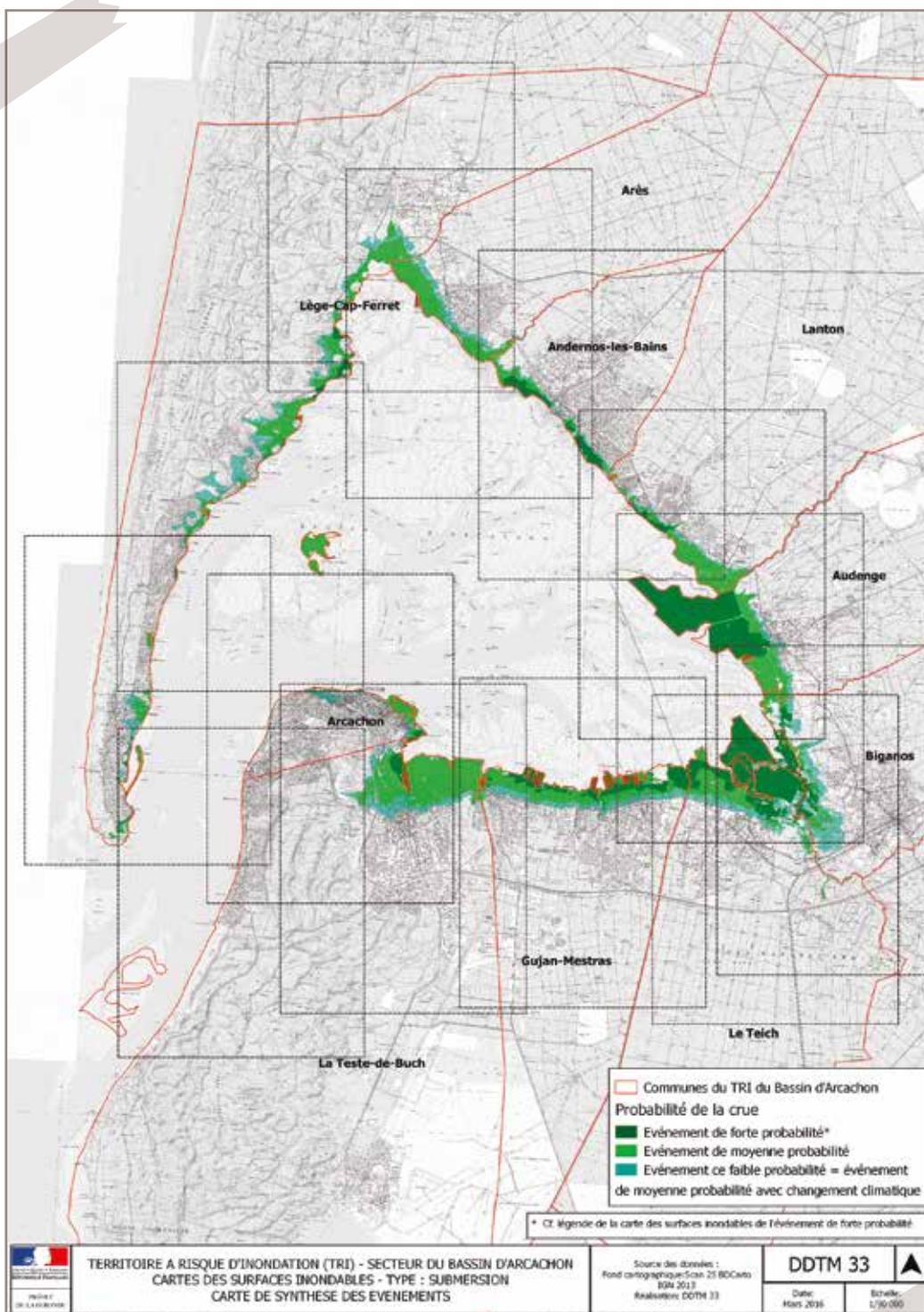
au-dessus du rivage ou des protections), ou la rupture de digue (l'ouvrage de protection naturel ou artificiel cède progressivement ou brutalement).

Les inondations peuvent également être liées au débordement des cours d'eau (crastes) en lien avec une pluviométrie hivernale persistante et/ou l'occurrence d'orages pluvieux intenses. Ces phénomènes s'aggravent dans les secteurs où la nappe phréatique est sub-affleurante puisque les sols ne sont plus en capacité d'infiltrer les eaux de pluie.

La concomitance entre ces différents phénomènes (marée haute de vive eau, pluie intense, crue des cours d'eau, hausse du niveau de la nappe) induit par ailleurs une augmentation du risque d'inondation qui reste à cerner dans le cadre du PAPI d'intention.

La carte suivante a été produite dans le cadre du TRI et synthétise l'emprise des zones inondables sur le secteur du Bassin d'Arcachon pour les 3 scénarii : fréquent (de forte probabilité correspondant à l'évènement historique du 28 février 2010), moyen (de moyenne probabilité correspondant à l'évènement centennal du PPRSM) et rare (de faible probabilité correspondant à un évènement intégrant le changement climatique du PPRSM dont la période de retour peut être assimilée à 1000 ans).





## DESCRIPTION DES ENJEUX ET DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Les enjeux exposés au risque inondation pour des événements faibles **F**, moyen **M**, ou rare **R**, ont été inventoriés dans le cadre de l'exercice de cartographie du TRI. L'illustration ci-dessous (issue de l'exposition sur la submersion marine du SIBA, ET CIE 2017) représente un bilan de ces enjeux. Les zones naturelles pouvant être impactées par une inondation par submersion marine sont par ailleurs nombreuses sur le territoire. Elles font l'objet de diverses classifications réglementaires : ZNIEF, ZICO, Natura 2000, terrains du CDL, réserves naturelles, zones de préemption des espaces naturels sensible (PNRLG et limites du domaine public maritime) et PNM. Ces données datent de 2016 et ont vocation à être mises à jour par le biais d'une nouvelle cartographie dans le cadre du PAPI d'intention.

### POPULATION



#### Nombre de personnes concernées

- F** 1 785 personnes
- M** 9 775 personnes
- R** 17 275 personnes

### ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



#### Nombre d'emplois touchés

- F** 1 495 emplois
- M** 5 390 emplois
- R** 9 725 emplois

### BÂTIMENTS ET SITES SENSIBLES



#### Nombre de bâtiments exposés

- F** 3 sites
- M** 20 sites
- R** 35 sites

### ENVIRONNEMENT



Nombreuses zones naturelles comportant des espèces sensibles de faune et de flore

Le pourtour de la lagune étant très urbanisé ; il concentre la majorité de la population locale, les ports (plaisance, pêche et ostréiculture) et la plupart des activités économiques ce qui en fait une priorité en termes de prévention.

De manière globale, ce sont 4 communes qui concentrent plus de 80% de la population exposée et 60% des bâtiments et sites sensibles : La Teste de Buch, Andernos les bains, Gujan-Mestras et Lège-Cap Ferret. Pour l'évènement fréquent, ce sont principalement les ports ostréicoles et les zones d'activités portuaires qui peuvent être impactés ainsi que quelques quartiers résidentiels. L'évènement moyen et l'évènement rare en revanche peuvent impacter la totalité des catégories d'enjeux : établissements utiles à la gestion de crise, établissements difficiles à évacuer (hôpitaux et écoles), campings, axes de communication majeurs (gares, réseau routier et ferroviaire), installations d'eau potable.

Cette étude de vulnérabilité n'est cependant pas exhaustive et fera l'objet d'une actualisation dans le cadre du PAPI d'intention pour permettre de dégager des solutions de gestion.

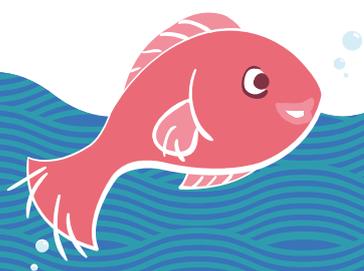
**ANALYSE DES PRINCIPAUX OUVRAGES DE PROTECTION EXISTANTS**

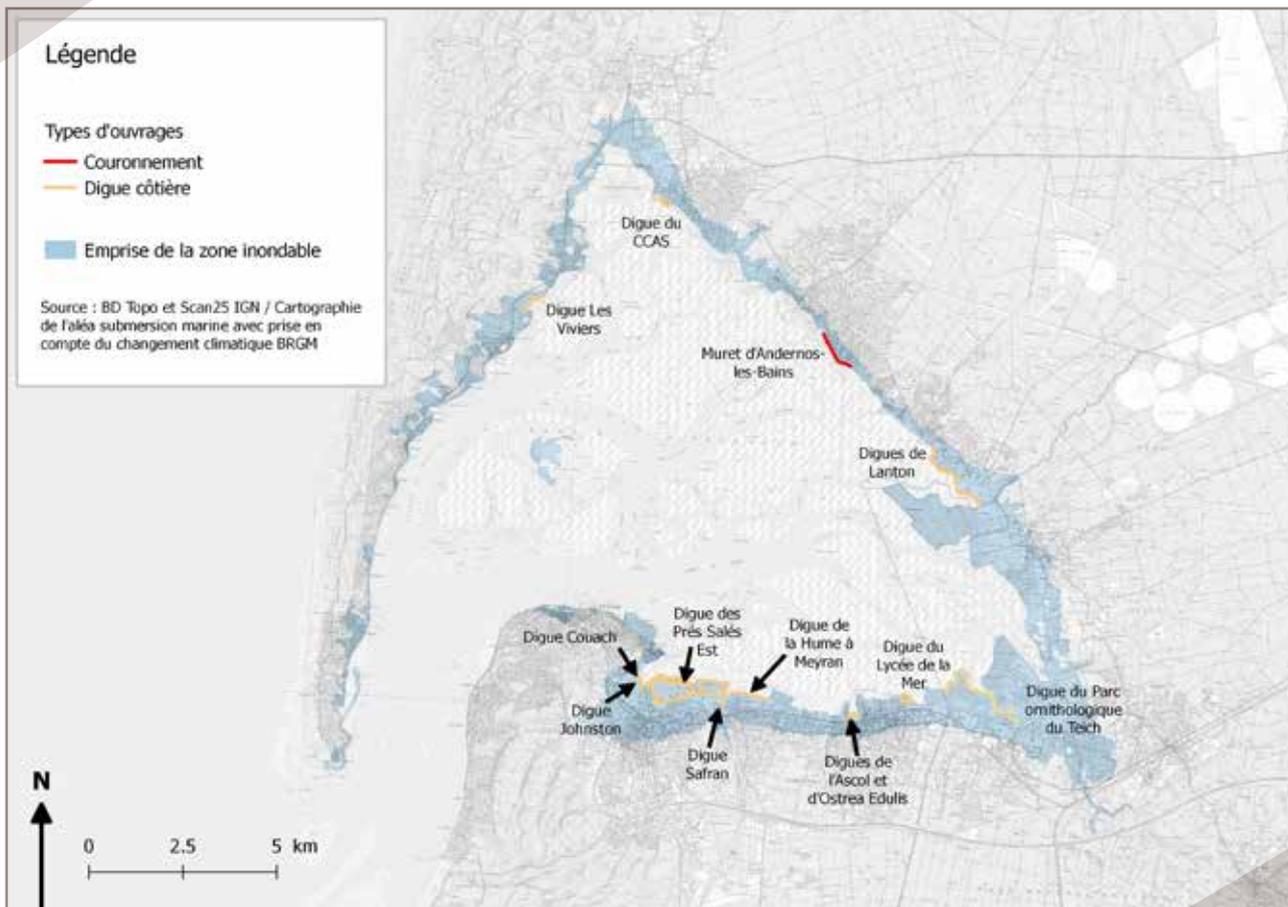
Les dispositifs de protection présents sur le Bassin d’Arcachon constituent une partie faible du littoral interne. Les ouvrages les plus fréquents sont des digues de protection côtières, surélevées par rapport au terrain naturel, elles peuvent présenter plusieurs rangs d’ouvrages pour se mettre à l’abri d’éventuels débordements. Un couronnement présent sur la commune d’Andernos-les-Bains rehausse le perré existant historiquement en front de mer afin de limiter l’intrusion des paquets de mer.

La majorité des ouvrages recensés dans la carte ci-dessous n’ont pas fait l’objet d’études de dangers, aussi certaines informations techniques manquent encore.

Un état des lieux plus exhaustif est néanmoins prévu dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d’intention. Il permettra notamment d’identifier les ouvrages qui seront déclarés en système d’endiguement dans le cadre de la compétence GEMAPI.

COMMUNE	OUVRAGE	ETAT	NIVEAU DE PROTECTION D'ORIGINE	NIVEAU DE PROTECTION ACTUEL	GESTIONNAIRE
La Teste de Buch	Digue Couch	Bon	/	3,3 m NGF (2015)	SIBA
	Digue Johnston	Bon	/	3,3 m NGF (2015)	SIBA
	Digue des Pré salés (est et ouest)	Moyen (tronçons en bons états et tronçons dégradés)	/	3,3 m NGF (2015)	SIBA
	Digue Safran	/	/	/	SARL Domaine des Bordes
Gujan Mestras	Digue de la Hume à Meyran	/	/	/	SIBA
	Digue Ostrea edulis	/	/	/	Privé
	Digue du lycée de la mer	/	/	/	CR Nouvelle Aquitaine
Le Teich	Digue du parc ornithologique	Moyen	/	2,8 m NGF (2014)	SIBA
Lanton	Digue du Roumingue	Moyen	/	/	Privé
Andernos	Muret d’Andernos	Bon	/	/	SIBA
Arès	Digue du CCAS	/	/	/	CCAS
Lège-Cap Ferret	Digue des Viviers	/	/	/	/





## ÉTAT DES LIEUX DES DÉMARCHES ANTÉRIEURES

Le Bassin d'Arcachon est classé TRI par arrêté préfectoral du 11 janvier 2013. Une SLGRI a été élaborée en suivant ; celle-ci a été approuvée par arrêté préfectoral le 8 avril 2018. Ce PAPI d'intention est le premier document de ce type pour le territoire du Bassin d'Arcachon.

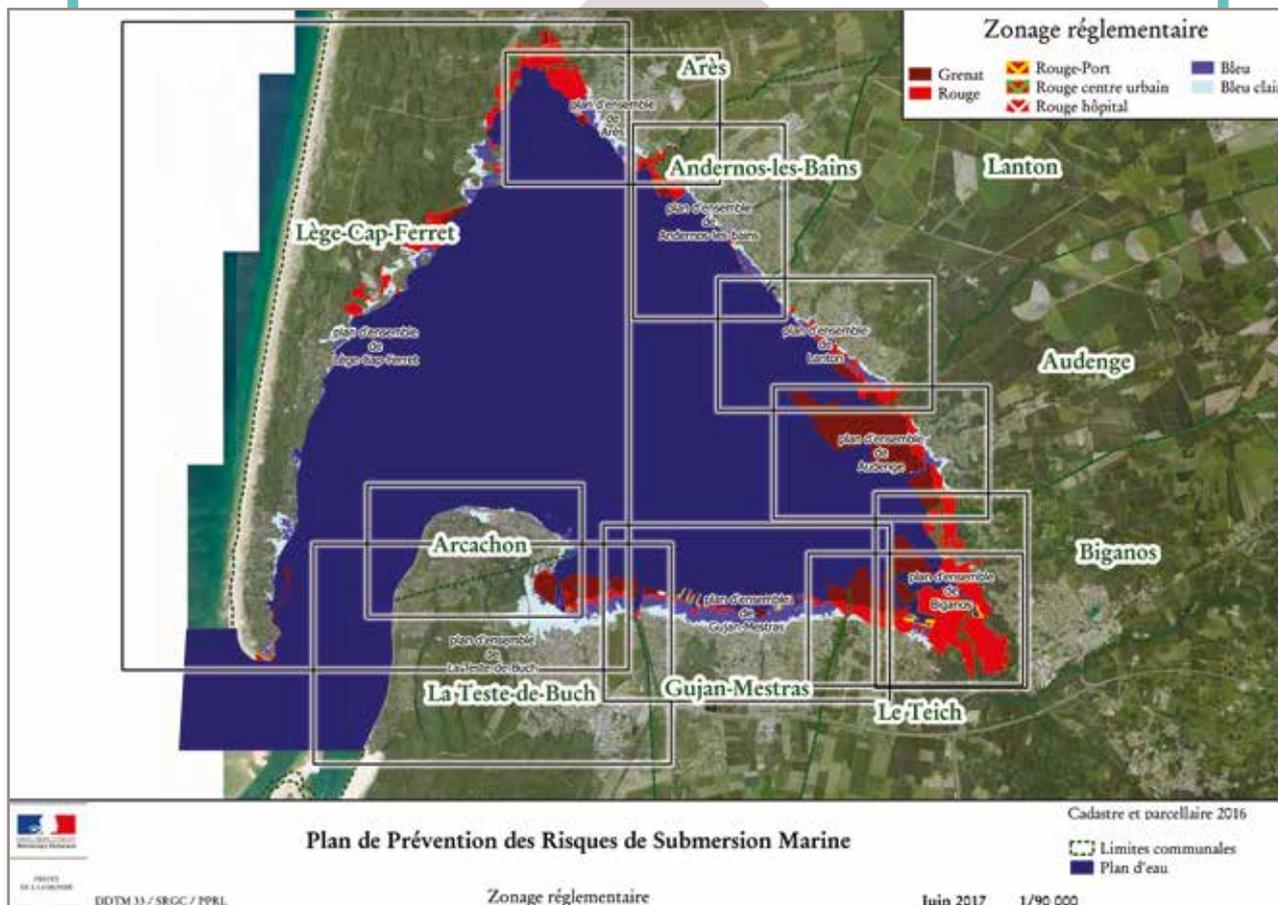
Un Plan Submersion Rapide a par ailleurs été labellisé par la commission inondation de Bassin le 9 mars 2017 pour la restauration de la digue Johnston sur la commune de la Teste de Buch. Les travaux identifiés dans le cadre

de l'EDD réalisée en 2016, ont été réceptionnés en 2017. Ce PSR est par conséquent finalisé.

Il est rappelé que le SIBA anime des rencontres inter-SAGE avec les 4 SAGE existants (Lacs médocains porté par le SIAEBVELG ; Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés porté par le syndicat mixte du PNRLG ; Etangs littoraux du Born et Buch porté par le SMBVLB ; Nappes profondes porté par le SMEGREG) pour permettre aux différentes démarches de coordonner leurs actions.

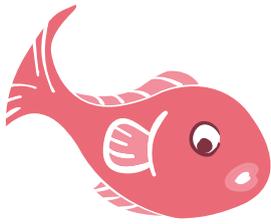
ÉTAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS EXISTANTS

La finalisation des PPRSM pour le secteur du Bassin d’Arcachon est en cours. Les zonages proposés sont présentés sur la carte ci-dessous. Il est à noter que la façade océane du territoire du PAPI d’intention est également couverte par des PPRL érosion approuvés en 2001 ; les services de l’état entament néanmoins une procédure de révision PPRL depuis août 2018.



En ce qui concerne la prévision des inondations, elle s’articule autour de 4 dispositifs principaux :

- **Le dispositif Vigilance Vague Submersion** : une cartographie mise à jour 2 fois par jour par Météo France permettant d’informer la population de l’occurrence d’évènements météorologiques dangereux,
- **Le réseau tempêtes OCA** : ce réseau vise notamment à informer sur le potentiel érosif ou de submersion marine des évènements orageux, mais aussi à automatiser la mise en alerte des partenaires,
- **Le TRI-tem (prototype validé – à déployer sur le territoire)** : un dispositif inédit créé afin d’informer en temps réel la population sur les éléments liés au risque d’inondation (marée, coefficient...). Il prend la forme d’un totem placé dans des lieux stratégiques de la ville et permet de développer la culture du risque tout en permettant aux habitants d’anticiper des conditions environnementales favorables ou non à l’occurrence d’une inondation,
- **La plateforme virtuelle Seamafor** : un dispositif cartographique virtuel qui est la source d’information des TRI-tem. Il est déployé sur tout le territoire et anticipe sur 3 jours le risque de submersion pour toutes les zones concernées (modélisation à partir de données météorologiques, océaniques...). Un tableau de bord permet également d’étudier l’opérabilité des alertes en cours et à venir.



Le tableau suivant présente par ailleurs l'état des lieux pour les 10 communes concernant la réalisation des DICRIM, des PCS, des actions de communications engagées autour du risque inondation et les systèmes d'alerte en cas de crise tels que présentés dans les PCS si ils existent.

COMMUNE	RÉALISATION D'UN DICRIM (CE R 125-11)	AFFICHAGE DES RISQUES ET DES CONSIGNES (CE R 125-12, 13, 14)	RÉALISATION D'UN PCS (CSI L 731-3)	LES ACTIONS DE COMMUNICATION (CE L 125-2)	SYSTÈME D'ALERTE DE LA POPULATION (TEL QUE DÉCRIT DANS LE PCS)
Andernos-les-Bains	2012	Non connus	2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en ligne sur les sites internet des communes et du SIBA d'une vidéo sur le risque « submersion marine ».</li> <li>Mise à disposition du public d'une plaquette d'information des acteurs de la gestion du risque « submersion marine » dans les services urbanisme des communes.</li> <li>Envoi d'un questionnaire aux populations sur leur perception du risque « submersion marine », accompagné d'un flyer sur ce risque.</li> <li>Réalisation d'une exposition itinérante (4 kakémonos) sur le risque « submersion marine ».</li> <li>Edition de livrets pédagogiques en lien avec l'exposition.</li> </ul>	EMDA <sup>8</sup> , SAIP <sup>9</sup> et médias
Arès	-		-		SAIP
Audenge	2017		2016		EMDA, SAIP et médias
Lanton	-		2015		EMDA, SAIP et médias
Biganos	2016		2010		SAIP et médias
Lège-Cap Ferret	2010		2013		EMDA, télé-alerte, porte à porte et médias
Gujan-Mestras	2015		-		SAIP
Le Teich	-		2018		SAIP, télé-alerte, porte à porte médias
Arcachon	2017		2015		SAIP, télé-alerte, médias
La Teste de Buch	2014		2009		

### ARTICULATION AVEC L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Une des actions du PAPI d'intention du Bassin d'Arcachon consiste à intégrer le risque inondation dans les PLU des 10 communes. Ce risque est par ailleurs déjà pris en compte dans l'instruction quotidienne des dossiers d'urbanisme.

<sup>8</sup> Equipement Mobile de Diffusion d'Alerte (voitures équipées de mégaphones...)  
<sup>9</sup> Système d'Alerte et d'Information des Populations (ensemble de mesure : sirènes, alertes SMS, panneaux à message variable, radios...)





La concertation mise en œuvre pour l'élaboration du PAPI s'est faite en lien avec : (1) les parties prenantes à la concertation de la SLGRI, (2) la réunion de comités techniques restreints à trois reprises, (3) la réunion de comités de pilotage à deux reprises, et par (4) la mise à disposition d'une première version du PAPI d'intention auprès des parties prenantes.

Les parties prenantes sont les services de l'Etat (DDTM Gironde, DREAL Nouvelle Aquitaine, sous-préfecture d'Arcachon, ONF, AEAG, CDL), les communes du TRI, les communautés d'agglomérations (COBAN, COBAS) et d'autres structures (Conseil Départemental de la Gironde, le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, le PNRLG, le PNMBA, le GIP Littoral Aquitain, le SYBARVAL, le BRGM (OCA), les porteurs de SAGE, le SMPBA, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre du Commerce et de l'Industrie, et les associations de riverains).

Le public a également été consulté par le biais d'un questionnaire et d'un flyer afin d'estimer son niveau d'information et d'implication vis-à-vis du risque inondation (boîtes aux lettres dans les zones à risque, mise en ligne, mise à disposition dans les mairies, télévision). Environ 300 retours ont été obtenus ; les deux tiers témoignent de l'importance de mettre en place un outil de prévision du risque inondation.

A l'avenir, il est prévu de consulter les parties prenantes sous forme de groupes de travail constitués sur la base du volontariat, et fondés sur la motivation d'élus impliqués. Les retours de ces groupes de travail seront discutés lors de COTECH qui se réuniront au moins 3 fois par an préalablement aux réunions du COPIL (au moins 2 fois par an). La future consultation du public sera discutée lors de la réunion de ces groupes de travail.

# RÉSUMÉ DE LA STRATÉGIE ET DU PROGRAMME D'ACTION

## STRATÉGIE



L'objectif principal du PAPI est de décliner la SLGRI en actions concrètes. Pour rappel, les 6 objectifs de la SLGRI sont :

- (1)** Développer des gouvernances structurées et pérennes, aptes à porter des stratégies locales et un programme d'actions (axe transversal du PAPI d'intention),
- (2)** Améliorer la connaissance et la culture du risque (actions 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.3, 1.4.1, 1.4.2, 1.5 du PAPI d'intention),
- (3)** Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale (actions 1.4.1, 2.1.1, 2.1.2, 3.1, 3.2.2, 3.2.1 du PAPI d'intention),
- (4)** Aménager durablement les territoires et poursuivre la maîtrise de l'urbanisation, dans le but de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens (actions 4.1, 4.2, 5.1 du PAPI d'intention),
- (5)** Gérer les capacités d'écoulement et ralentir les écoulements (actions 1.1.3, 1.1.4, 6.1, 6.2, 6.3 du PAPI d'intention),
- (6)** Améliorer la gestion des ouvrages et des systèmes d'endiguement (actions 7.1.1 et 7.1.2 du PAPI d'intention).

Ce PAPI d'intention est par ailleurs compatible avec les documents de planifications locaux tels que le SDAGE Adour-Garonne. Son périmètre inclut celui du Bassin d'Arcachon ; Le Schéma Directeur recommande notamment de couvrir prioritairement les TRI dans le cadre de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de la compétence GEMAPI (disposition A1) ; il prévoit également d'intégrer la prévention du risque inondation dans les documents d'aménagement (disposition A36) ce qui fait écho à l'axe 4 du PAPI d'intention du Bassin d'Arcachon.

D'autres dispositions du SDAGE se retrouvent dans les objectifs du PAPI d'intention : la D16 concernant la mise en œuvre des PGCE est compatible avec l'action 6.2 du PAPI ; la D42 souligne le rôle des milieux aquatiques dans la prévention des inondations ce qui correspond à l'action 6.3 du PAPI ; les dispositions D50 et D51 incitent enfin à étudier la vulnérabilité et les enjeux des secteurs concernés par des projets d'aménagement ce qui fait écho aux actions 5.1, 1.1.2 et 7.1 du PAPI.

En ce qui concerne les 3 SAGE identifiés sur le territoire de la SLGRI, deux ne présentent aucune disposition spécifique au risque inondation par submersion marine ce qui les rend de fait compatibles avec le PAPI (Etangs littoraux Born et Buch, Lacs médocains). En revanche, le SAGE Leyre cours d'eaux côtiers et milieux associés tient compte du risque inondation dans son PAGD au travers de l'enjeu B (assurer une gestion hydraulique satisfaisante), l'objectif B5 (prévenir les risques d'inondation) et la disposition B.5.1./R (réaliser un plan de prévention des risques d'inondations sur les communes littorales). Ces éléments sont compatibles avec les actions et les ambitions du PAPI d'intention.

La compatibilité avec le PGRI est par ailleurs assurée dans la mesure où il est à l'origine de la SLGRI à laquelle est adossé le PAPI d'intention du Bassin d'Arcachon.

A l'issue de cette première phase qui se veut être de courte durée (PAPI d'intention), la démarche se poursuivra par un PAPI complet (6 ans) qui portera donc les solutions de gestion retenues dans le cadre du PAPI d'intention, en proposant la réalisation d'actions opérationnelles.

**PROGRAMME D'ACTION**

AXE	COÛT (HT)	COÛT GLOBAL	SYNTHÈSE					
			MAÎTRE D'OUVRAGE	% PART.	P181	% PART.	FPRNM	% PART.
Axe 0 : Animation	88 400	88 400	53 040	60%	35 360	40%		
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1 390 000	1 543 720	800 666	52%			743 054	48%
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et inondations	80 000	86 961	86 961	100%				
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	15 000	18 000	18 000	100%				
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	5 000	6 000	6 000	100%				
Axe 5 : Diminution de la vulnérabilité	200 000	217 404	108 702	50%			108 702	50%
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	250 000	271 755	135 877	50%			135 877	50%
Axe 7 : Les ouvrages hydrauliques	24 000	28 800	28 800	100%				
<b>TOTAL</b>	<b>2 052 400</b>	<b>2 261 040</b>	<b>1 238 047</b>	<b>55%</b>	<b>35 360</b>	<b>2%</b>	<b>987 633</b>	<b>44%</b>

Le tableau précédent est une synthèse globale. Pour le détail du financement par action, voir l'annexe financière fournie avec le dossier de demande labellisation.

**AXE 1**

**L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**

L'acquisition de nouvelles données de connaissance des aléas et des enjeux est nécessaire pour améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire. C'est pourquoi des études complémentaires sont envisagées dans le PAPI d'intention : modélisation de l'évènement fréquent sur tout le territoire, recensement des enjeux, concomitance des évènements ruissellement et submersion marine, modélisation de la nappe souterraine. Par ailleurs, des études envisagées dans les axes 6 et 7 permettront un apport de connaissances concernant le fonctionnement physique et écologique des principaux cours d'eau ainsi que l'identification et la caractérisation des infrastructures naturelles jouant un rôle de protection côtière des personnes. Outre l'apport de connaissance globale de ces études, elles permettront de justifier ou de montrer la nécessité des actions envisagées dans le PAPI complet.

D'autre part, une meilleure prise de conscience du risque s'impose sur le territoire et passe par la préservation de la mémoire du risque mais aussi par la communication et la sensibilisation de la population et des acteurs socio-économiques. Il est essentiel d'améliorer l'information en temps réel de la population sur les risques de submersion aussi bien à l'aide de documents

réglementaires que de dispositifs d'information pour tout public. A cette fin, dans le cadre de la mise en œuvre de la SLGRI, une exposition mobile ainsi que des supports de communication (flyers) ont été déployés sur l'ensemble du territoire (cf. § 4.1.). De nouvelles actions d'information de la population seront mises en œuvre dans le cadre du PAPI d'intention, puis du PAPI complet (pose des repères de submersion, espace dédié sur site internet, etc.). Par ailleurs, un totem de surveillance des niveaux d'eau et d'information des risques de submersion, est en cours d'essai sur la commune d'Audenge afin d'améliorer l'alerte locale sur le risque (cf. § 1.3.3.). A la suite de cette expérimentation, le PAPI d'intention prévoit l'installation de plusieurs totems sur l'ensemble du territoire afin de répondre à l'objectif d'amélioration de la culture du risque.

Enfin, les retours d'expériences participent activement à améliorer la réponse locale à des situations de crises. Un réseau d'acteurs locaux est déjà constitué pour effectuer le suivi des évènements pouvant engendrer des submersions marines et des phénomènes d'érosion. Le PAPI d'intention prévoit la poursuite de cette action pour adapter en continu les modes de gestion appropriés.

**AXE 2**

**LA SURVEILLANCE, LA PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

L'optimisation de la prévision des risques de submersion est devenue indispensable. Ainsi, le système de surveillance des phénomènes météorologiques marins doit être coordonné et amélioré notamment à l'aide d'un dispositif de surveillance et d'alerte intra bassin. C'est pourquoi, la Plateforme SEAMAFOR a été développée en réponse à l'objectif 3 de la SLGRI. Cet outil de prévision des niveaux d'eau en temps réel est aujourd'hui disponible pour les collectivités concernées afin qu'elles puissent engager des actions de gestion en conséquence. Cependant, la mise en place de stations de mesures supplémentaires permettrait d'améliorer le système de prévision. Le PAPI complet pourrait aussi envisager de rendre accessible la plateforme au plus grand nombre.



### AXE 3

## L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

Les communes ont pour mission d'alerter la population sur les risques de submersions marines et les comportements à adopter en cas de submersion. Le plan communal de sauvegarde est le document de base qui cadre ces besoins et peut s'accompagner de protocoles ou de réseaux d'alerte locaux qui nécessitent d'être cohérents à l'échelle du territoire. Le PAPI d'intention envisage donc l'accompagnement des communes dans la révision de leur PCS pour prendre en compte le risque de submersion marine. L'ensemble des procédures préparant et facilitant la gestion de crise pourront être répertoriées dans un protocole d'alerte intercommunal qui sera mis en œuvre par un réseau opérationnel local. Sa mobilisation participera également au développement des retours d'expériences. Le PAPI complet pourra envisager de tester ce nouveau protocole mis en place.

### AXE 4

## LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Les différents documents d'urbanisme doivent prendre en compte le risque de submersion marine. Un travail de compréhension et d'intégration des nouvelles règles dans ces documents, notamment suite à l'élaboration du PPRISM, est donc nécessaire à tous les niveaux (SCOT, PLU, instruction des actes d'urbanisme). Le PAPI d'intention prévoit un accompagnement des communes et intercommunalités afin de s'assurer de la bonne prise en compte du risque d'inondation dans leurs politiques d'aménagement du territoire. Il prévoit également une action de communication à destination des aménageurs (public/privés) destinée à améliorer leur connaissance du risque d'inondation afin qu'il soit intégré dans tous les nouveaux projets. La mise en œuvre du PAPI complet veillera à conserver cette cohérence.



### AXE 5

## LA DIMINUTION DE LA VULNÉRABILITÉ

Afin de réduire la vulnérabilité du territoire face à la submersion marine, il est essentiel de l'étudier à petite échelle sur des secteurs identifiés et de cibler des enjeux clés pour proposer ensuite des solutions concrètes de réduction de cette vulnérabilité. C'est pourquoi le PAPI d'intention vise à étudier la vulnérabilité de secteurs particuliers et à prioriser en termes de gestion du risque d'inondation. Ces études permettront de définir des solutions de gestion qui alimenteront le PAPI complet. Par ailleurs, la méthodologie utilisée pour quantifier et qualifier la vulnérabilité de ces sites « cibles » pourra être reproduite dans le cadre du PAPI complet sur des nouveaux secteurs à risques identifiés suite aux études d'amélioration de la connaissance (cf. § 5.2.1.).

### AXE 6

## RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

Les inondations peuvent être générées par une concomitance d'événements de crues, de remontées de nappes et de submersion marine accentuée par la réduction de certains émissaires permettant d'évacuer l'eau. La maîtrise des écoulements et la conservation des capacités d'évacuation ou de rétention des cours d'eau et des zones tampon littorales sont donc indispensables. C'est pourquoi le PAPI d'intention prévoit d'étudier le fonctionnement hydraulique des petits cours d'eau côtiers ainsi que de croiser les actions prévues dans le cadre des PPGCE et des SDEAP afin de mettre en évidence les dysfonctionnements. Le PAPI complet intégrera les solutions envisagées afin de réduire l'aléa inondation en limitant les débits des cours d'eau transitant dans les zones à enjeux par la mise en place de dispositifs de rétention en amont, par la reconquête et l'entretien régulier des cours d'eau et en optimisant le rôle des zones « tampon » littorales.

### AXE 7

## LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, les ouvrages existants doivent être intégrés dans un ensemble cohérent de protection appelé « système d'endiguement ». Un premier état des lieux a déjà été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie locale et de l'organisation territoriale de la compétence GEMAPI. Il convient de préciser ce premier constat afin de définir une stratégie de gestion de ces ouvrages pour poursuivre leur entretien et leur surveillance.

A ce stade, les maîtres d'ouvrage ne préjugent pas des éventuels travaux à réaliser. Ce sont les études planifiées dans les axes 5, 6 et 7 qui permettront de les déterminer. Les conclusions de ces études seront intégrées au PAPI complet.